



COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize et le vingt six février à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil, à la Mairie, sous la présidence de Madame Agnès CONSTANT, Maire de la Commune.

Date de convocation: 19 février 2016
Nombre de conseillers en exercices: 19

Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de voix : 19

- Étaient présents : Agnès CONSTANT, Maire ;

Jean Luc DARMANIN, Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, Jean FABRE, **Adjoint** ;
Francis ALANDETE, Stéphanie GOUZIN, Marie Philippe PRIEUR, Michèle DONOT, Sylvette PIERRON, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Pascal SOUYRIS, Jean Pierre DAVIGNON, Lucie TENA, Hubert COLINET, **Conseillers** ;
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Thierry LUCAT, Elsa ROHRER ;

- Procurations : Thierry LUCAT à Jean Luc DARMANIN
Elsa ROHRER à Lucie TENA

- Secrétaire de séance : Fabienne GALVEZ

La séance est ouverte à 18h30.

Propos introductifs :

Madame le Maire revient sur les principales réunions et informations du mois précédent.

La commune a participé à la journée agenda 21 organisée par le Conseil Départemental le 09 février 2016. Le même jour s'est tenu le forum participatif de l'Office de Tourisme Intercommunal, relatif au grand site Saint Guilhem le Désert Gorges de l'Hérault, à la grotte de Clamouse, réunissant les habitants du territoire et les professionnels.

Dans le cadre du développement des bornes de recharge des véhicules électriques, programme IRVE, Hérault Energies a présenté les mobiliers urbains sélectionnés.

Plusieurs comités de pilotage se sont réunis, notamment ceux relatifs aux berges de Tressan et Bélarga et de la Lergue.

Le comité de pilotage du PIG Rénovissime s'est réuni le 19 février 2016. Madame le Maire rappelle que ce programme vise à améliorer l'habitat et intègre les exigences thermique, d'accessibilité... De nombreux Saint Pargoriens ont bénéficié de subventions pour réhabiliter leur patrimoine. En effet, ce service permet d'offrir un guichet unique pour toutes les aides à la rénovation.

Le comité syndical du SIEVH s'est réuni le 25 février 2016, à cette occasion, le budget de la structure a été adopté.

Concernant les travaux en cours, l'enrobé a été réalisé au 2/3, Avenue de la Gare et les travaux devraient s'achever en semaine 10. En effet, les vacances scolaires permettent de réaliser les travaux de voirie plus facilement. La seconde tranche des travaux, permettra de relier l'avenue de la Gare aux écoles, via la Rue de l'Ancien Stade. Cette opération débutera très prochainement. Enfin le dernier tronçon concernera la liaison de l'Avenue de la Gare à l'Espace Jean Moulin. A terme, tous les cheminements empruntés par les élèves et leurs parents seront sécurisés et conformes aux exigences d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Le Conseil de l'école Jules Ferry s'est tenu le 18 février 2016, aucun problème particulier n'a été soulevé. Le Conseil d'École a remercié la commune pour son soutien logistique et financier.

La réalisation de la médiathèque devrait débiter au mois de mars.

Le traditionnel repas des aînés a été organisé le 24 février 2016 dans une ambiance chaleureuse.

Concernant le réseau pluvial, le bassin d'orage des Cambinières va être curé et une étude est en cours pour améliorer l'écoulement des eaux de pluie au Camp de la Cousse.

Le 11 mars 2016, se tiendra une commission de Coordination Gériatrique à l'EHPAD Montplaisir.

Approbation du compte rendu de la dernière séance :

Monsieur COLINET tient à remercier Madame le Maire pour les informations introductives. En effet, il considère que cette présentation est positive en terme de transparence. Il estime néanmoins, que Madame le Maire devrait insister sur les actions de la Communauté de Communes.

En outre, il revient sur la polémique sur la qualité de l'eau. Madame le Maire confirme que le SIEVH adressera un rectificatif par voie de presse ainsi qu'à l'association concernée.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à quinze (15) voix pour et quatre (4) abstentions.

Pour : Agnès CONSTANT, Jean Luc DARMANIN, Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, Jean FABRE, Francis ALANDETE, Stéphanie GOUZIN, Marie Philippe PRIEUR, Michèle DONOT, Sylvette PIERRON, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Pascal SOUYRIS, Thierry LUCAT (par procuration)

Contre : Néant

Abstentions : Lucie TENA, Hubert COLINET, Jean Pierre DAVIGNON, Elsa ROHRER (par procuration)

Délibération n°2016-11 – 07-06 /Budget Primitif 2016 : Budget Principal :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables en vigueur ;

Vu l'avis favorable de la commission finance adopté le 04 février 2016;

Vu l'*annexe 1 BP 2016 – M14* du dossier de présentation de l'ordre du jour ;

Vu le rapport de présentation indiquant les inscriptions par chapitre et opération ;

Vu la présentation par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement ;

• Madame le Maire propose de valider les propositions budgétaires concernant le budget principal qui peuvent se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recette	1 869 100,00 €	1 451 404,00 €	3 320 504,00 €
Dépense	1 869 100,00 €	1 451 404,00 €	3 320 504,00 €
total	3 738 200,00 €	2 902 808,00 €	6 641 008,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

° De valider le Budget Principal 2016 tel qui lui a été présenté.

Délibération n°2016-12 – 07-07 /Budget Primitif 2016 : Budget Annexe – assainissement :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables en vigueur ;

Vu l'avis favorable de la commission finance adopté le 04 février 2016;

Vu l'*annexe 1 BP 2016 – M49* du dossier de présentation de l'ordre du jour ;

Vu le rapport de présentation indiquant les inscriptions par chapitre et opération ;

Vu la présentation par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement ;

- Madame le Maire propose de valider les propositions budgétaires concernant le budget assainissement qui peuvent se résumer ainsi :

	Exploitation	Investissement	Total
Recette	108 210,00 €	140 798,00 €	249 008,00 €
Dépense	108 210,00 €	140 798,00 €	249 008,00 €
total	216 420,00 €	281 596,00 €	498 016,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ° De valider le Budget assainissement 2016 tel qui lui a été présenté.

Délibération n°2016-13 – 07-08 /Vote des subventions aux associations :

Vu le projet d'attribution de subvention aux associations, adopté à l'unanimité par la commission vie associative du 10 février 2016 ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le projet d'attribution de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le tableau des subventions suivant :

	Sollicité 2016	Proposé	Adopté	Vote
APEL (parents élèves St Jeanne d'Arc)	2 215 €	300,00 €	300,00 €	à l'unanimité
Amicale des sapeurs pompiers	2 500 €	2 500,00 €	2 500,00 €	à l'unanimité
jeunes sapeurs pompiers	350 €	350,00 €	350,00 €	18 voix pour et 1 voix contre
Amicale laïque	4 000 €	3 500,00 €	3 500,00 €	à l'unanimité
Amicale philatélique	300 €	300,00 €	300,00 €	à l'unanimité
Comité festif	3 000 €	3 000,00 €	3 000,00 €	à l'unanimité
Club taurin	2 000 €	1 300,00 €	1 300,00 €	à l'unanimité
Entraide agricole	300 €	300,00 €	300,00 €	à l'unanimité
FNACA	500 €	500,00 €	500,00 €	à l'unanimité
Football club	4 500 €	4 350,00 €	4 350,00 €	à l'unanimité
Joyeuse pétanque	800 €	600,00 €	600,00 €	à l'unanimité
Key lan	a votre convenance	250,00 €	250,00 €	à l'unanimité
Les seniors de la vallée dorée	500 €	300,00 €	300,00 €	à l'unanimité
l'atelier des moecris	400 €	300,00 €	300,00 €	à l'unanimité
micro sillon	3 000 €	100,00 €	100,00 €	10 voix pour et 9 abstentions
Réveil St-Pargorien	1 500 €	1 400,00 €	1 400,00 €	à l'unanimité
Salve	300 €	100,00 €	100,00 €	10 voix pour et 9 abstentions
Société pêche Hameçon	200 €	100,00 €	100,00 €	10 voix pour et 9 abstentions
STPA judo	3 000 €	1 400,00 €	1 400,00 €	à l'unanimité
Syndicat propriétaires chasseurs	1 200 €	1 200,00 €	1 200,00 €	à l'unanimité
TAEK WONDO	800 €	100,00 €	100,00 €	10 voix pour et 9 abstentions
Tennis	2 000 €	2 000,00 €	2 000,00 €	à l'unanimité
Farigoulette	700 €	600,00 €	600,00 €	à l'unanimité
Tour d'horizon	600 €	500,00 €	500,00 €	à l'unanimité
Cours de yoga	300 €	200,00 €	200,00 €	à l'unanimité
Art de vivre	800 €	100,00 €	100,00 €	10 voix pour et 9 abstentions
Le bon plan	a votre convenance	100,00 €	100,00 €	10 voix pour et 9 abstentions
TOTAL	34965 €	25550 €	25550 €	

Délibération n°2016-14 – 07-09 /Subvention à l'école Jules Ferry : classe découverte :

Vu la délibération n°2013-51 /07-22 du 18 octobre 2013 ;

Vu la demande de l'école Jules Ferry relative au financement du projet suivant :

- ° Voyage en classe découverte du 15 au 17 juin 2016 pour deux classes de l'établissement.

Madame le Maire propose de cofinancer le projet présenté et d'attribuer 20€ par enfant et par jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ° De valider le projet de classe découverte ;
- ° D'autoriser le versement d'une subvention de 20€ par enfant et par jour de classe découverte.

Délibération n°2016-15 – 04-02 /Indemnités des élus :

Vu la délibération n°2014-56 – 04-09 / Indemnités des élus, du 26 septembre 2014 ;
Considérant que les indemnités octroyées aux conseillers municipaux en charge de dossiers et missions spécifiques sont versées semestriellement après services accomplis ;
Considérant que cette indemnité comprend la part des indemnités, non perçues, par Madame le Maire et ses Adjoints.

M COLINET, Mme TENA, M. DAVIGNON et Mme ROHRER ayant exprimé leur souhait de ne pas recevoir d'indemnités lors du conseil municipal du 11 avril 2014, Madame le Maire propose de verser les indemnités semestrielles de la manière suivante :

M SOUYRIS ne souhaitant pas bénéficier d'indemnités pour les fonctions qu'il assure ;

NOM	Prénom	Mission	Montant
DONOT	Michèle	Chargée des aires de jeux et de loisirs	434,80€
PIERRON	Sylvette	Chargée de la planification des risques naturels et techniques	434,80€
ALANDETE	Francis	Chargé des bâtiments communaux	434,80€
CAMBEFORT	Christiane	Chargée des zones naturelles	434,80€
GOMBERT	Bernard	Chargé de la vie associative et sportive	434,80€
GOUZIN	Stéphanie	Chargée de la rénovation, de l'entretien des bâtiments communaux	434,80€
PRIEUR	Marie Philippe	Chargée du développement durable, des campagnes et des hameaux	434,80€
LUCAT	Thierry	Chargé des manifestations culturelles	434,80€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à quinze (15) voix pour et quatre (4) abstentions :

- ° De valider la répartition des indemnités présentée,
- ° D'autoriser le versement des dites indemnités.

Pour : Agnès CONSTANT, Jean Luc DARMANIN, Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, Jean FABRE, Francis ALANDETE, Stéphanie GOUZIN, Marie Philippe PRIEUR, Michèle DONOT, Sylvette PIERRON, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Pascal SOUYRIS, Thierry LUCAT (par procuration)

Contre : Néant

Abstentions : Lucie TENA, Hubert COLINET, Jean Pierre DAVIGNON, Elsa ROHRER (par procuration)

Délibération n°2016-16 – 05-02 /Convention d'application 2015-2018 du contrat de gestion intégrée du territoire de Thau :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Directive 2000/60/CEE dite Directive Cadre sur l'Eau,
Vu la Recommandation 2002/413/CE dite Recommandation pour la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC),
Vu la Politique maritime intégrée et son pilier environnemental représenté par la Directive 2008/56/CE dite Directive Cadre Stratégie pour le milieu marin,
Vu l'article 35 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,
Vu le Livre bleu fixant une Stratégie nationale pour la mer et les océans, adopté par le Comité interministériel de la mer le 8 décembre 2009,

CONSIDERANT les orientations du SCOT et du SAGE et la nécessaire mise en œuvre d'un programme d'actions visant à respecter ces orientations,
CONSIDERANT que les attentes des acteurs du territoire de Thau demeurent fortes, malgré trois générations de Contrat pour protéger la lagune de Thau et ses activités,
CONSIDERANT la nécessité de construire un nouveau cadre contractuel permettant d'assurer le suivi des outils de planification, sur la base d'une gestion concertée et partenariale ;
CONSIDERANT qu'un Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau, visant à répondre aux enjeux du territoire en créant un cadre local de gouvernance, a été signé préalablement à la présente Convention d'application,
CONSIDERANT qu'une première convention d'application du Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau portant sur la période 2012-2014 a été signée préalablement à la présente Convention d'application,
CONSIDERANT que les signataires du Contrat ont approuvé les actions proposées dans son rapport de présentation et se sont engagés à participer prioritairement aux opérations prévues dans le cadre de ce Contrat, conformément à leurs compétences et leurs politiques d'intervention,

CONSIDERANT que les communes dans le cadre de leur compétence générale et les maîtres d'ouvrage publics ou privés peuvent bénéficier de l'appui des partenaires du Contrat en signant des Conventions d'application avec les partenaires signataires du Contrat, et s'engagent en contrepartie à réaliser les actions qu'ils ont retenues et selon le calendrier établi,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ° D'approuver la Convention d'application 2015-2018 du Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau,
- ° D'autoriser Madame le Maire à signer la Convention d'application 2015-2018.

Délibération n°2016-17 – 07-10 /Demande de subvention auprès d'Hérault Energies – Mas de Fages :

Vu l'étude sommaire d'Hérault Energies (*annexe 2*) ;

Dans le cadre d'un projet de développement de l'activité agricole, un exploitant sollicite l'extension du réseau électrique afin d'alimenter ses bâtiments au Mas de Fages.

Saisie par la commune, Hérault Energies a estimé le coût des travaux à 27 762,72€.

Aussi, Madame le Maire souhaite solliciter une subvention auprès d'Hérault Energies, d'un montant de 22 210,18€, le solde restant à la charge du pétitionnaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ° D'autoriser l'extension du réseau électrique,
- ° De solliciter une subvention auprès d'Hérault Energies pour réaliser cette opération,
- ° D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette opération.

Questions diverses :

Madame le Maire donne la parole au public.

Un membre de l'audience souhaiterait connaître le sentiment du Conseil sur le devenir économique de la Place Roger Salengro dans le cadre d'une réflexion collective sur la fréquentation de la Place

Madame le Maire rappelle que la commune a toujours apporté son soutien à l'initiative économique en Centre Ville. Ainsi en 2008, elle avait commandé une étude à la CCI afin de dresser un bilan de la situation et déterminer les axes de développement à mettre en œuvre. Ainsi, la commune a sollicité les commerçants afin qu'ils se fédèrent en réveillant l'association des commerçants. Cette association devait être un interlocuteur pour la Mairie afin de réfléchir ensemble pour améliorer l'attractivité du Village et de la Place. Malheureusement, suite au décès de son Président, cette association est en veille. Il n'y a donc plus de propositions émanant des professionnels. En outre, elle rappelle l'ensemble des dispositifs existants pour créer, développer et soutenir une activité économique durable. Elle confirme qu'un projet de réaménagement de la Place pourrait être très rapidement élaboré en concertation avec les riverains, les usagers des commerces et les professionnels.

Concernant l'attractivité de la commune, elle rappelle les dispositifs existants « d'aide à la pierre » : ANAH, Rénovissime... pour améliorer les bâtiments et notamment rénover les façades. En effet, les études sur le cœur de ville permettent d'obtenir des financements pour la commune et les particuliers. Ainsi, trois bâtisses en cœur de ville seront prochainement rénovées : deux par FDI Habitat, et l'une par la Commune. Les projets d'ouverture de la circulade et d'aménagement des espaces publics (voies, cheminements doux...) sont autant d'éléments participant à l'attractivité du village et à l'amélioration de la qualité de vie.

L'ordre du jour étant épuisé, le public n'ayant plus de question, Madame le Maire lève la séance à 21h05.